



**La lettre électronique**  
**@CTUALITÉS EUROPE – INTERNATIONAL**  
**N°20 – 8 avril 2014**

**Union européenne**

Grand succès de la manifestation européenne à Bruxelles le 4 avril

Semestre européen : la France sous surveillance renforcée

Espagne : des syndicalistes d'Airbus poursuivis pour avoir exercé leur droit de grève

Allemagne : un projet de salaire minimum... sans les jeunes

Belgique : risque d'exclusion de 50000 personnes de l'assurance chômage

Italie : vers une relance sociale libérale

L'Europe exposée au risque de déflation

La mixité sociale au cœur des missions du logement social

**International**

Turquie : l'après-Taksim

Le salaire minimum pour lutter contre les inégalités

Treizième ratification de la convention 189 sur le travail domestique

Marche syndicale au Maroc contre les mesures gouvernementales

**Union européenne**

**Grand succès de la manifestation européenne à Bruxelles le 4 avril**

Plus de 50 000 personnes dans les rues de Bruxelles à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES), la manifestation européenne du 4 avril 2014 est incontestablement un succès. Suite à la présentation par du plan d'investissement de la CES pour la relance de la croissance et de l'emploi en Europe, il s'agissait de revendiquer une nouvelle orientation pour la construction européenne dans le cadre de la campagne « une nouvelle voie pour l'Europe ».

Une délégation Force ouvrière conduite par le secteur Europe-international était présente à cette manifestation pour soutenir ces revendications.

Cinq ans après le début de la crise, les travailleurs européens souffrent des répercussions économiques et sociales. Chômage, travail précaire, inégalités et pauvreté ruinent la vie de nombreux travailleurs. Vaincre la récession et la stagnation de nos économies, redonner espoir et confiance aux travailleurs devraient être les priorités de l'Union européenne.

Le mouvement syndical européen considère que la crise n'est pas terminée. Les derniers chiffres en matière de chômage montrent que l'Europe a besoin d'une nouvelle orientation pour sortir de la crise. L'UE doit favoriser la prospérité, le progrès social, l'égalité et la démocratie. Au lieu de poursuivre des politiques d'austérité destructrices qui ont échoué, la CES demande aux responsables européens de changer de cap, de proposer un plan d'investissement ambitieux basé sur une politique industrielle durable en faveur d'une croissance solide et des emplois de qualité.

1 000 milliards d'euros ont été dépensés pour sauver le secteur financier. 1 000 milliards d'euros sont perdus chaque année du fait de l'évasion et de la fraude fiscale. Des investissements massifs sont indispensables pour donner à nos économies un nouveau départ. La CES propose un objectif d'investissement annuel de 2% du PIB européen pendant dix ans. Cela aura pour effet de stimuler de nouveaux investissements qui contribueront à constituer une base industrielle solide, des institutions de recherche et d'éducation innovantes, des services publics de qualité et à consolider la protection sociale.

Plus que jamais, la CES défend le progrès social dans toute l'Union européenne et rejette les politiques de réduction des salaires, de précarisation de l'emploi, deffaiblissement des conditions de travail et des systèmes de négociation collective.

### **Semestre européen : la France sous surveillance renforcée**

La Commission a publié début mars pour chaque Etat membre un rapport détaillé (*in-depths review*) sur les déséquilibres macroéconomiques. La Commission dans le cadre de ses attributions renforcées par la nouvelle architecture européenne en matière économique et notamment de surveillance des déficits excessifs, va faire usage d'un nouveau mécanisme d'alerte à l'encontre de deux pays : la France et la Slovaquie, car ils pourraient ne pas atteindre la cible budgétaire qui figure dans les recommandations publiées l'an passé. La Commission évaluera de nouveau la situation d'ici le mois de juin et proposera au Conseil les mesures qu'elle juge « appropriées ».

La commission se persuade qu'elles ont eu de bons résultats, malgré l'installation de la zone euro dans la récession et le chômage de masse. La potion est toujours la même : poursuivre l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles (comprendre affaiblir le droit du travail, les salaires, la négociation collective, la protection sociale et les services) C'est donc une pression accentuée en faveur de politiques d'austérité toujours plus sévères dont la France fait l'objet en dépit de l'échec dramatique de ces politiques.

Pour Force ouvrière, la Commission ne se pose toujours pas la question de la responsabilité des politiques d'austérité dans la situation actuelle, refuse toujours de reconnaître que les politiques qu'elle recommande au lieu de réduire la dette publique, contribuent à la faire augmenter. Le rapport contient des contradictions manifestes sur le lien salaire/productivité, avec l'objectif de remettre en cause les mécanismes de formation des salaires, donc la négociation collective. Enfin, la Commission adopte une posture de pompier pyromane, en mentionnant le risque de défiance des marchés financiers à l'égard de la situation budgétaire française.

Plus que jamais, un changement de cap est urgent. C'est pour cette raison que Force ouvrière a manifesté le 18 mars contre le pacte de responsabilité (que la Commission européenne considère

comme « un pas dans la bonne direction) et avec la CES le 4 avril pour réclamer la fin de l'austérité.

### **Espagne : des syndicalistes d'Airbus poursuivis pour avoir exercé leur droit de grève**

La Confédération européenne des syndicats (CES) a adopté une résolution présentée par les OS espagnoles en faveur de huit syndicalistes d'Airbus inculpés en Espagne depuis 2010 pour avoir exercé leur droit de grève.

Lors d'une grève générale organisée en septembre 2010 contre les réformes régressives mises en œuvre par le gouvernement, plusieurs centaines de syndicalistes d'Airbus de la région de Madrid s'étaient rassemblés devant leur lieu de travail. La grève a été émaillée d'incidents, qui ont culminé lorsque la police a fait usage des armes. Quelques jours après, le parquet a ouvert une instruction contre huit syndicalistes de l'UGT et de CC.OO et requis des condamnations à de longues peines de prison ferme.

Pour FO et la CES, c'est une régression importante et inacceptable pour le droit de grève pourtant ancré dans la constitution espagnole. Force ouvrière exprime également sa solidarité envers ces syndicalistes qui ont défendu les droits des travailleurs et exige à son tour le retrait des poursuites, la préservation du droit de grève et de la liberté d'association.

### **Allemagne : un projet de salaire minimum... sans les jeunes**

La ministre du travail allemande Andrea Nahles a précisé mercredi 19 mars le projet de salaire minimum qui doit entrer en vigueur en janvier 2015. L'enjeu portait sur d'éventuelles exemptions contre lesquelles le DGB s'était élevé à de nombreuses reprises depuis plusieurs semaines.

La proposition présentée par la ministre comporte peu d'exceptions, contre l'avis du patronat qui souhaité exclure du champ d'application du salaire minimum des pans entiers du marché du travail : travailleurs saisonniers, mini-jobs, primo-arrivants sur le marché du travail, travailleurs de l'ex-RDA...

Toutefois, des exemptions subsistent et non des moindres : en effet, les jeunes de moins de 18 ans, les stagiaires et les chômeurs de longue durée pourront être rémunérés en deçà du montant prévu de 8,50 euros bruts de l'heure pendant les six premiers mois de leur activité.

Pour le DGB, le salaire minimum doit être introduit sans exceptions quelles que soient les formes de travail, il doit aussi bénéficier aux jeunes travailleurs. Pour Florian Haggemiller, responsable du DGB-jeunes: *« les jeunes ne doivent pas être considérés comme des travailleurs de seconde zone, il est totalement incompréhensible qu'à l'avenir les jeunes soient moins bien payés pour un travail identique que les salariés de plus de 18 ans. »*

### **Belgique : risque d'exclusion de 50000 personnes de l'assurance chômage**

Un an après la réforme de l'indemnisation du chômage en Belgique qui a accru la dégressivité des allocations : le premier bilan est inquiétant. Avec la réforme, seuls les trois premiers mois de chômage sont mieux indemnisés. Les chômeurs ont majoritairement vu leurs allocations baisser et

la réforme n'ayant pas encore produit tous ses effets, le nombre de personnes touchées devrait encore augmenter, et les allocations diminuer de façon plus importante, bien que le chômage se soit stabilisé en 2013 à 8,4% pour l'ensemble de la Belgique.

Surtout, la réforme limite à trois ans le bénéfice des droits à des allocations d'insertion. Et selon la FGTB, cette échéance va priver 50 000 personnes de toute indemnisation à partir de janvier 2015. 15 000 personnes se sont rassemblées le 10 mars dans plusieurs villes de Belgique à l'appel de la FGTB contre l'exclusion des chômeurs.

Pour la FGTB *« cette réforme n'est pas seulement injuste, elle est aussi complètement absurde. Elle ne fera que diminuer artificiellement les chiffres du chômage en ne créant strictement aucun emploi. »* La centrale syndicale belge ajoute que *« rien n'empêche le gouvernement de renoncer à cette mesure. Il a le pouvoir d'abroger la limitation des allocations d'insertion dans le temps. Il n'y a aucune honte à reconnaître ses erreurs et à ne pas foncer tête baissée vers une explosion sociale sans précédent. »*

### **Italie : des réformes d'inspiration sociale-libérale**

En laissant planer le doute sur un strict respect des délais fixés dans la trajectoire d'assainissement budgétaire, la France opte pour une posture proche de celle adoptée par le nouveau président du Conseil italien Matteo Renzi qui lors de la présentation de ces mesures de soutien au pouvoir d'achat le 14 mars dernier déclarait : « Je suis le Premier ministre d'un pays qui respecte les engagements pris avec l'Europe mais il y a un engagement encore plus grand: la vocation de l'Europe, qui ne doit pas être un ensemble de techniciens sans âme ».

Matteo Renzi a notamment annoncé une baisse de l'impôt sur le revenu pour 10 millions de personnes (qui gagnent moins de 25 000 euros par an), qui représentera un coût de 10 milliards d'euros pour l'Etat et des remboursements de l'ordre de 60 milliards d'euros en direction des entreprises (l'Etat italien accuse des retards de paiement de plusieurs dizaines de milliards d'euros vis-à-vis de ses fournisseurs privés). Les mesures fiscales en direction des ménages ont été plutôt bien accueillies par les organisations syndicales, à la différence des projets de réforme du marché du travail qui visent à introduire davantage de flexibilité. En particulier, la CGIL s'est opposée à un décret prolongeant de un à trois ans la durée maximale des missions d'intérim, permettant ainsi aux entreprises d'ajuster plus facilement les effectifs à l'évolution de la situation économique.

Le chef du gouvernement italien a toutefois indiqué que le budget du pays afficherait un déficit inférieur à 3% en 2014 conformément à ses engagements. Des mesures d'économies ont été annoncées parmi lesquelles la réduction du nombre de parlementaires, l'abolition des provinces (structures intermédiaires entre les municipalités et les régions), l'abolition de certains émoluments et des remboursements de frais pour les conseillers régionaux. Une ponction de 500 millions d'euros sur les salaires des dirigeants d'entreprises publiques est également prévue.

### **L'Europe exposée au risque de déflation**

Accentué par la concomitance des politiques d'austérité et la pression exercée partout en Europe pour restaurer la compétitivité, les prix et les revenus nominaux sont en nette baisse depuis le second semestre 2013. Pour les économies européennes (pour lesquelles une légère reprise de la croissance se dessine en 2014), un cercle vicieux risque de s'enclencher notamment au regard de

la dynamique de la dette: avec des revenus en baisse, les ménages et les entreprises auront plus de mal à rembourser la dette nominale actuelle. Cela va réduire la demande pour l'économie, ce qui engendre une baisse de l'activité économique qui, à son tour, exerce une pression encore plus forte sur des prix déjà en baisse.

Une inflation faible est déjà problématique si le taux d'intérêt de la dette actuelle est plus élevé : cela signifie que, chaque année, la dette (et les intérêts qui en découlent) augmente plus vite que le revenu nominal. En termes réels (corrigés de l'inflation), le poids de la dette augmente mécaniquement. Ce mécanisme vaut pour les agents privés mais aussi pour les Etats. Non seulement les mesures d'austérité (qui étouffent toute reprise économique) contribuent à faire augmenter la dette alors qu'elles prétendent la réduire, mais en plus en provoquant une situation de déflation, alourdit le poids de la dette dans les budgets publics, éloignant encore plus les Etats de leurs engagements en termes de retour à l'équilibre budgétaire.

### **La mixité sociale au cœur des missions du logement social**

Le 27 février 2014, la Cour de Justice de l'Union Européenne a annulé l'ordonnance du président du tribunal de l'Union Européenne du 11 décembre 2006, qui avait jugé irrecevable le recours des bailleurs sociaux néerlandais contre la décision de la Commission de leur interdire les aides publiques. L'intérêt à agir des bailleurs est désormais reconnu.

Le recours introduit en 2006 par les Pays-Bas (avec d'autres Etats européens en soutien) visait à contester une décision de la Commission de 2005 d'invalider les aides publiques consenties aux fondations néerlandaises qui gèrent le logement social. La décision concernait, de fait, le périmètre de la mission du logement social.

Pour la Commission, les aides de l'Etat néerlandais étaient illicites, car incompatibles avec ce que doit être le régime du logement social. Selon cette approche, le logement social doit être réservé aux plus «démunis» et non prendre en compte une demande émanant de catégories sociales diverses, ou, pire, à toute la demande, demande sociale incluse, comme c'était le cas aux Pays-Bas.

Le périmètre de la mission du logement social tel que défini par l'Etat hollandais, avait donc été jugé par la Commission incompatible avec le respect du droit de la concurrence et des intérêts du secteur privé dont elle est la gardienne. Les aides dont avaient toujours bénéficié les bailleurs néerlandais jusqu'alors, censés venir compenser les coûts des obligations de service public, avaient donc été interdites, avec un effet déstructurant sur le secteur.

Cette dernière décision de la Cour du 27 février 2014 reconnaît donc aux bailleurs sociaux le droit de contester le contrôle de la Commission. Afin de bien saisir sa portée et les enjeux, deux brefs rappels. Le premier concerne la diversité des modèles de financement du logement social des pays européens, témoins d'un rapport de forces plus ou moins favorable aux partisans d'un développement important du secteur. Le second fait référence à la mixité sociale, un des principes majeurs régissant l'accès au logement social.

Le respect de ce principe impose que la demande de logement social éligible puisse concerner des catégories sociales diverses. Ce choix relève des Etats. Point n'est besoin de démontrer que le

logement social constitue un instrument de cohésion sociale et un outil indispensable de régulation du marché du logement. En France, le modèle de financement du logement social, alimenté par l'épargne et défendu par les organisations syndicales de salariés, dont FO, a réussi jusqu'à présent, à démontrer qu'il a résisté aux nombreuses crises économiques.

FO souscrit pleinement à l'application du principe de mixité sociale pour la prise en compte de la demande. Une position qui a une traduction concrète par le biais d'Action Logement (ex 1%), organisme à gestion paritaire qui contribue au financement de diverses catégories de logements sociaux.

La parole revient donc aux bailleurs. Déboutés à l'époque, les bailleurs sociaux néerlandais pourront donc demander que soit examiné au fond le pouvoir de la Commission de définir le périmètre du service social d'intérêt général que constitue le logement social.

L'enjeu est de taille: il s'agit de l'articulation du logement social avec le secteur privé et du degré de régulation du secteur du logement par les pouvoirs publics. Un enjeu qui relève directement du droit à un logement économiquement accessible pour tous et indirectement de la construction d'un droit social européen.

## **International**

### **Turquie : l'après-Taksim**

Il y a presque un an, des manifestants se massaient sur la place Taksim d'Istanbul afin de protester contre la destruction du parc Gezi et pour manifester une irritation générale.

Les travailleurs composaient largement le mouvement, nourrissant depuis de nombreuses années un mécontentement considérable tant au niveau des conditions de travail que des dispositions antisyndicales prises à leur encontre. En effet, les mesures limitant la sécurité sociale, l'augmentation du chômage et la surveillance policière répressive ont mis le feu aux poudres. De nombreux syndicalistes avaient par ailleurs été arrêtés quelques mois auparavant pour avoir simplement fait valoir leur droit à la liberté d'association en allant manifester, notamment suite à la mise en place d'une réforme de l'enseignement. Après de longs mois passés en prison en attente d'un procès sans cesse repoussé - certains attendaient un procès depuis 2009 - 502 syndicalistes passaient devant la Cour en janvier et février dernier. Certains d'entre eux ont été libérés mais restent dans l'attente d'un procès. Cela peut prendre de longues années avant de trouver une issue, dans un contexte de développement inégal. La prochaine audience se tiendra le 6 mai.

La Turquie est un cas récurrent de la Commission d'Application des Normes de la Conférence internationale du travail, qui étudie les cas de violations graves des normes internationales du travail. Persécutions, harcèlement, intimidations, tel est le quotidien des syndicalistes en Turquie.

FO a envoyé des courriers de soutien aux confédérations turques, à l'ambassade de Turquie en France et est engagée dans la lutte pour le droit à la liberté d'association et de négociation collective en Turquie, que ce soit à la Commission d'Application des Normes de la Conférence ou bien au sein du Comité de la Liberté Syndicale.

## **Le salaire minimum pour lutter contre les inégalités**

A l'heure où de nombreux travailleurs dans le monde voient leurs emplois supprimés, leurs salaires gelés ou baissés, ou bien travaillent de longues heures pour un salaire ne leur permettant pas de vivre décemment, la question du salaire minimum prend de l'ampleur au niveau international. Alors que la crise fait des ravages, le salaire minimum est un moyen pour réduire les inégalités.

L'OIT traitera de la question des salaires minima lors de la prochaine conférence internationale du travail (CIT) en juin à Genève. Lors de la création de l'OIT en 1919, seuls quelques pays avaient fixé des salaires minima, qui ne couvraient pas l'ensemble des travailleurs : la France, l'Australie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Plusieurs normes et déclarations de l'organisation font référence au salaire minimum. Dès 1931, Albert Thomas, le premier Directeur Général du Bureau International du Travail, exprimait déjà devant la CIT de sérieux doutes quant à la validité des réponses à la Grande Dépression fondées sur les bas salaires.

Dans son étude d'ensemble sur les systèmes de salaires minima, l'OIT constate « un regain d'intérêt pour la question au début des années 2000, après deux décennies de désaffection pour la politique du salaire minimum en tant qu'outil pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté ». Les raisons de cet accroissement ? « L'accroissement du nombre de travailleurs vulnérables, le creusement des inégalités de revenus, les craintes d'érosion du pouvoir d'achat des salaires en raison des tendances inflationnistes ». La convention 131 sur les salaires minima a enregistré ainsi onze nouvelles ratifications depuis 2000. En 2009, le Pacte mondial pour l'emploi adopté par la CIT mentionne les salaires minima comme l'un des moyens de répondre à la crise économique internationale.

L'étude insiste pour que tous les travailleurs soient couverts, y compris dans le secteur informel, qui a explosé depuis 2008, plaçant de nombreux travailleurs dans la précarité et dans une grande vulnérabilité. Elle insiste également sur le principe de « salaire égal à travail égal », sur la nécessité d'informer ET de consulter les partenaires sociaux de façon effective dans les discussions sur le salaire minimum, recommande l'ajustement régulier des taux de salaires minima ainsi que le contrôle de son application par les corps d'inspection du travail.

L'OIT remarque également que la croissance des salaires réels est inférieure à celle des gains de productivité depuis le début des années 1980.

Des manifestations de salariés revendiquant une augmentation du salaire minimum sont parfois encore réprimées durement, voire dans le sang, comme au Cambodge en janvier dernier où les travailleurs du secteur textile demandaient une augmentation du salaire minimum de 80 \$ – le salaire minimum actuel étant fixé à 80 \$ par mois (voir lettre électronique numéro 19).

Plusieurs pays souhaitent mettre en place un salaire minimum. C'est le cas de l'Allemagne par exemple, elle aussi touchée par les formes précaires et atypiques d'emploi et les inégalités, conséquence des réformes Hartz au début des années 2000 (voir plus haut).

Les syndicats du monde sont unis sur trois fronts : la mise en place d'un salaire minimum dans les pays où il n'existe pas, son augmentation là où il existe ainsi que son universalité d'accès. Sans cela, la Confédération Syndicale Internationale estime que la cohésion sociale et la stabilité politique sont menacées. La CSI, qui réunira son congrès du 18 au 23 mai prochain à Berlin, aura parmi ses thématiques centrales la question du salaire. FO sera présente lors de la conférence internationale du travail à Genève et prendra part aux discussions afin de faire avancer les revendications et les droits des salariés en matière de salaire minimum, entre autres. Une délégation de FO menée par Jean-Claude Mailly sera également présente au congrès de la CSI.

### **Treizième ratification de la convention 189 sur le travail domestique**

Le 24 mars 2014, l'Argentine est devenue le treizième Etat membre de l'OIT et le septième en Amérique latine à ratifier la convention 189 qui vise à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs domestiques à travers le monde.

La présidente Cristina Kirchner a affirmé que cette ratification fait partie de la politique d'égalisation des droits. Le Directeur général du BIT, Guy Ryder, a déclaré: « La ratification de la convention n° 189 par l'Argentine confirme et renforce le rôle des pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale à la tête du mouvement en faveur de cette convention, en garantissant que les travailleurs domestiques jouissent non seulement des droits fondamentaux au travail, mais également de l'ensemble des autres droits du travail ». Il a ensuite encouragé les autres pays membres de l'OIT à faire de même.

Pour rappel, la France, n'a pas encore ratifié l'instrument, bloqué pour l'instant au stade d'étude technique afin d'évaluer la mise en conformité de la législation existante avec cette norme internationale de 2011.

### **Marche syndicale au Maroc contre les mesures gouvernementales**

Trois organisations syndicales, CDT, FDT et UMT ont appelé à une marche, le 6 avril à Casablanca pour « la défense du pouvoir d'achat, de la dignité, de la liberté et de la justice sociale ». Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé contre le gouvernement qu'ils accusent de « saper le pouvoir d'achat et de porter atteinte aux droits syndicaux ».

Les organisations syndicales s'opposent notamment à une réforme de la caisse de compensation qui soutient le pouvoir d'achat en subventionnant des produits de première nécessité. En début d'année, le gouvernement a également libéralisé totalement le prix de l'essence. Les syndicats dénoncent également le blocage du dialogue social. Les manifestants réclament notamment l'application en totalité de l'accord d'avril 2011.

Dans un communiqué auquel Force ouvrière s'associe, la CSI a salué « ce front syndical commun historique qui témoigne du grand sens des responsabilités des organisations syndicales dans leur lutte pour la protection du pouvoir d'achat, en particulier des populations les plus démunies et contre la précarisation de l'emploi, ainsi que pour le respect des droits des travailleurs et des libertés syndicales ». Elle souligne que « la politique gouvernementale continue d'attiser un mécontentement social grandissant, notamment en raison des augmentations successives de produits de première nécessité, ainsi que des violations croissantes du droit syndical. »